



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-8879>

Département(s) de publication : **14, 50**

Annonce n° **26-8879**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-65954

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 12/06/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SHEMA

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 35282361100053

Ville : CAEN

Code postal : 14018

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 14, 50

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre à marchés subséquents pour la Requalification et Renouveau du secteur Ex Compagnie des Fromages et la Zone d'activités de la Guérie à Coutances

Code CPV principal - Descripteur principal : 71400000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre a pour objet de définir les termes régissant les marchés subséquents à passer au cours de la période fixée à l'article 5 du présent document pour la Requalification et Renouveau du secteur Ex Compagnie des Fromages et la Zone d'activités de la Guérie à Coutances, les caractéristiques sont décrites au CCTP et qui portent sur l'aménagement des secteurs suivants : Secteur 1 : Zone de la Guérie / Secteur 2 : Ex Compagnie des fromages La consultation de maîtrise d'oeuvre attend du groupement de maîtrise d'oeuvre les compétences suivantes : -Un urbaniste, qui interviendra notamment en tant que concepteur des espaces publics de l'opération. Il sera l'élément moteur de la requalification des espaces publics. -Un paysagiste-concepteur -Un bureau d'étude en Environnement en mesure de réaliser les études environnementales préalables éventuellement nécessaires (étude d'impact, évaluation environnementale, étude faune-flore,...) et spécialisé en hydrologie/hydraulique pour l'établissement du DLE, le cas échéant. -Un bureau d'études en voirie et réseaux divers qui assurera, lors de la phase d'études, la faisabilité

technique du projet, la conception de l'ensemble des infrastructures des secteurs d'intervention (structures des voiries, réseaux divers, ...), et gèrera les interfaces avec les intervenants extérieurs (concessionnaires réseaux, etc...). De plus, il assurera le suivi de l'évaluation financière de l'opération à chaque étape d'élaboration et de suivi du projet. La mission d'OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) devra être intégrée à l'équipe de Maîtrise d'oeuvre.

Critères d'attribution : 1 / Valeur technique (60%) Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier " Offre " une note méthodologique de 10 pages maximum recto/verso) permettant de justifier : - de la compréhension du site et des enjeux du projet (40%): o cohérence du projet d'ensemble en termes de programmation, d'approche paysagère, de gestion des mobilités, prendre en compte les enjeux des requalifications de parc d'activités. o recherche d'attractivité et d'amélioration du parc d'activité par l'implantation d'équipements accessible à tous, le confort d'usage, amélioration des usages piéton... o création d'une image valorisante pour le territoire, marqueur de requalification de friche industrielle, urbaine et paysagère des réalisations, l'intégration environnementale et paysagère des équipements notamment pour la Guérie qui est l'entrée d'agglomération. o répondre aux défis environnementaux et de performance énergétique en termes de gestions des eaux pluviales, des risques naturels, de déplacements doux, de limitation de l'imperméabilisation des sols, de développement de la biodiversité, recyclage foncier... - de l'organisation de l'équipe (mode oeuvre pour garantir la bonne gestion du projet, la maîtrise des coûts et des délais) (20%). 2 / Prix pour l'ensemble de la prestation proposée (40%)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

L'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre à marchés subséquents a été attribué le 13/10/2025 au groupement ADEPE (35200 RENNES) - INGERIF (72240 CONLIE) pour un montant maximum de 193 300 euros HT (hors actualisation/révision).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/01/2026